Dangereuses pour l'homme, les animaux domestiques comme pour les arbres où elles résident, les chenilles processionnaires sont des nuisibles contre lesquels il faut se prémunir.

AU PRINTEMPS LES CHENILLES SONT DE SORTIE

Dans les forêts ou les jardins, au printemps, on croise parfois des chenilles se déplaçant en file indienne. Ces chenilles, appelées processionnaires, sont des insectes aux poils urticants, qui peuvent entraîner des réactions inflammatoires (rougeurs, démangeaisons, troubles respiratoires...) chez l'homme et les animaux domestiques.

Afin de limiter la prolifération de ces insectes nuisibles, les citoyens repérant les nids sont invités à contacter le plus tôt possible une société spécialisée pour procéder à leur enlèvement.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS DE PRÉVENTION ?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) recommande des mesures préventives et curatives pour lutter contre ces chenilles aux poils urticants, notamment la coupe de branches atteintes, la destruction des nids, la mise en place de collerettes avec piège sur les troncs ou encore l'utilisation de pièges à phéromones.

En cas de suspicion d'exposition aux chenilles, consultez le guide des bons gestes à appliquer sur le site de l'Anses ap

À lire aussi : découvrez le guide de l'animal en ville !

RETOUR À LA LISTE

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

01 41 13 33 00

- LA MAIRIE RECRUTE
- DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- PLAN DU SITE
- PRESSE
- MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom

DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION STRATIS